

**Rapport annuel
1999-2000**



AGENCE
DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
des Appalaches

Juin 2000

La raison d'être de l'Agence des Appalaches

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, comme les seize autres agences régionales d'ailleurs, est le résultat d'une concertation des partenaires ayant participé au sommet sur la forêt privée au printemps 1995. Ayant débuté ses activités le 27 septembre 1996, l'Agence des Appalaches, a déjà un an et demi d'existence. Rappelons que le but premier de la mise en place d'une agence de protection et de mise en valeur est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elle dessert, en l'occurrence pour la région des Appalaches les six MRC suivantes: L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Les Etchemins, Desjardins et Chutes-de-la-Chaudière. Parmi les moyens qui sont mis en œuvre par l'Agence pour améliorer les connaissances du milieu forestier et pour assister les producteurs forestiers dans la mise en valeur de leurs boisés figurent respectivement la réalisation du plan de protection et de mise en valeur du territoire et l'application du programme d'aide financière et technique à la réalisation de travaux sylvicoles et d'amélioration foncière. Même si la forêt est le centre des préoccupations de l'Agences, c'est avant tout pour les gens qui la possède, qui en font usage et qui l'habitent qu'elle entend affecter les ressources dont elle dispose pour favoriser son développement et assurer la pérennité des écosystèmes qui la composent.

TABLE DES MATIÈRES

2	ORDRE DU JOUR DE LA 4 ^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	2
3	PROCÉDURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	3
4	AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	4
5	PROCÈS VERBALE DE LA 3 ^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	5
12	MESSAGE DU PRÉSIDENT	12
13	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	13
14	FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	14
15	MEMBRES DE L'AGENCE EN 1999-2000	15
17	RAPPORT FINANCIER 1998-99	17
27	TABLEAU COMPARATIF DES DÉPENSES ET DES REVENUS	27
29	RAPPORT DES ACTIVITÉS	29
35	RAPPORT DE L'AGENT VÉRIFICATEUR	35
48	AGENTS DE LIVRAISON EN 1999-2000	48
49	STATISTIQUES DU PROGRAMME	49
52	GRILLE DES TAUX	52
54	LISTE DES INDUSTRIELS AYANT CONTRIBUÉS	54
55	ENJEUX DE 1999-2000	55

générale annuelle *Assemblée*

Quatrième assemblée générale annuelle De l'Agence de mise en valeur Des forêts privées des Appalaches

Le jeudi 15 juin 2000
- 9:30 heures -

ENDROIT: LE MANOIR DU LAC-ETCHEMIN
187, 3^e Avenue
LAC-ETCHEMIN

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président
2. Procédure d'assemblée
3. Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès verbal de la troisième assemblée générale annuelle
6. Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2000
7. Présentation du rapport des activités 1999-2000
8. Varia
9. Levée de l'assemblée

de l'Assemblée générale annuelle *Procédures*

PRÉCISION

Nonobstant les procédures énoncées ci-après, toutes interprétations qui en découleraient ne sauraient en aucun cas se substituer aux articles du règlement intérieur de l'Agence qui prévalent en tout temps.

PROCÉDURES

1. Le président de l'Agence préside l'assemblée générale des membres et le secrétaire exécutif est d'office secrétaire d'assemblée; en cas d'absence du président et/ou du secrétaire, l'assemblée procède à la nomination ou à l'élection d'un ou des remplaçants parmi les participants.
2. Seuls les représentants dûment désignés par les différentes catégories de membres ont droit de vote à l'assemblée générale ; chaque représentant bénéficie d'un seul vote, peu importe le nombre de représentants de sa catégorie.
3. Les résolutions sont adoptées sur propositions dûment appuyées ; le dénombrement des voix n'est effectué que si le vote semble également partagé ou qu'un représentant délégué en demande expressément le décompte.
4. Tous les participants à l'assemblée ont droit de parole ; une seule intervention est permise par personne par sujet traité et sa durée ne doit pas excéder dix (10) minutes.
5. Le président contrôle les interventions et a le pouvoir d'interdire le droit de parole à toutes personnes qui ne respecteraient pas les présentes procédures.

REPORT ANNUEL 1999-2000

de convocation *Avis*

Sainte-Germaine Station, le 18 mai 2000

AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

***À l'attention des membres de l'Agence de
mise en valeur des forêts privées des
Appalaches***

Les partenaires au sein de l'Agence sont regroupés en trois catégories de membres réguliers : le monde municipal, composé de six municipalités régionales de comté ainsi que leurs municipalités; les représentants des producteurs forestiers soient, les organismes de gestion en commun et les syndicats et offices de producteurs de bois et, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois soient, les industriels du sciage et les industriels des pâtes et papiers.

Vous faites maintenant partie de la liste officielle des membres réguliers de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

En l'occurrence, vous êtes cordialement invité à participer à la quatrième assemblée générale des membres de l'Agence des Appalaches qui se tiendra **le jeudi 15 juin 2000** au **Manoir du Lac-Etchemin**, 187, 3^e Avenue à Lac-Etchemin, à compter de **9 h 30**. L'assemblée générale est l'occasion de procéder, entre autres, à l'examen et à l'approbation du rapport annuel des activités, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et à la nomination du vérificateur.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que le procès verbal de la troisième assemblée générale annuelle de l'Agence.

Au plaisir donc de vous compter parmi nous lors de cette journée.

Jacques Bélanger, Président

PT/ml
P.J.

de la 3^e assemblée générale annuelle
Procès verbal

TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Le 10 juin 1999
- 9 h 30 -

ENDROIT: Le Manoir du Lac-Etchemin,
187, 3^e Avenue,
Lac Etchemin

PRÉSENCES :

Pierre Thibaudeau, président

Gérard Bélanger (MRC Les Etchemins)
Marcel Asselin (MRC Les Etchemins)
Jacques Bélanger (MRC de L'Islet)
Réal Lemelin (MRC de Bellechasse)
Rosario Bossé (MRC de Montmagny)

Martin Côté (Syndicat des prod. de bois de la région de Québec)
Eddy Morin (Office des prod. de bois de la Côte-du-Sud)
André Lantagne (Syndicat des prod. de bois de la Beauce)
Robert Paquet (Syndicat des prod. de bois de la Beauce)
Albert Dumas (Gr. forestier de Montmagny)
Alain Beaulieu ((Gr. forestier de L'Islet)
Raynald Pouliot (Gr. forestier de Bellechasse)
Gaston Samson (Gr. forestier de Dorchester)

Robert Albert (Matériaux Blanchet inc.)
Bruno Moreau (Produits forestiers Domtar)
Jacques Morin (Produits forestiers Daishowa Ltée)
Léandre Rouleau (Bois Daaquam inc.)
Berthier Boulianne (Boiscarvin inc.)
Gilles Bérubé (Industrie Maibec inc.)

Richard Bilodeau (Forêt Québec, Appalaches)
Marc-André Turgeon (Forêt Québec, régional)

Martin Loiselle, Secrétaire exécutif

1- Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président

Le président a souhaité la bienvenue aux membres de l'assemblée.

Dans son discours d'ouverture il a mentionné que nous venons de vivre notre deuxième année complète d'opération dans l'accomplissement de notre mission. Les partenaires ont appris davantage à travailler et à cheminer ensemble vers des changements à l'avantage des propriétaires de boisés privés.

Pour terminer, il a remercié les membres du conseil d'administration, les membres des différents comités et les partenaires de tous les instants de leur généreuse contribution au développement de l'Agence.

2- Procédure d'assemblée

Le président mentionne que les participants ont pris connaissance des procédures de l'Assemblée générale des membres et, qu'il peut s'y référer s'il le juge pertinent lors de la présente assemblée

AG9906-01

3- Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts

CONSIDÉRANT QUE, pour la tenue de la présente assemblée, ce sont les représentants des membres de l'Agence qui doivent se prononcer sur les sujets à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter à l'assemblée générale et au conseil d'administration en tant qu'administrateur et substitut de ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaston Samson, secondé par monsieur Bruno Moreau,

et RÉSOLU QUE les personnes physiques inscrites au tableau ci-joint soient nommées représentants pour la présente assemblée générale et administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**TABLEAU DES REPRÉSENTANTS, DES ADMINISTRATEURS ET DES SUBSTITUTS
DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE MEMBRES
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES**

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE	ORGANISME	REPRÉSENTANT POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le monde Municipal		MRC Les Etchemins	M. Marcel Poulin	M. Gérard Bélanger (M. Marcel Poulin)
		MRC de L'Islet	M. Jacques Bélanger) M. Jacques Bélanger
		MRC de Montmagny	M. Rosario Bossé	(M. Rosario Bossé
		MRC de Bellechasse	M. Réal Lemelin	(M. Réal Lemelin
		MRC Chutes-de-la-Chaudière	_____	(M. Philippe Laberge
		MRC Desjardins	_____	(M. Guy Plante
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	O.G.C.	Gr. For. de L'Islet	M. Alain Beaulieu	M. Émile Tanguay (M. Julien Pelletier) M. Raynald Pouliot (M. Marcel Poulin) M. Gaston Samson
		Gr. For. de Montmagny	M. Albert Dumas	
		Gr. For. de Bellechasse-Lévis	M. Raynald Pouliot	
		Gr. For. de Dorchester	M. Gaston Samson	
	Syndicat ou Office de producteurs de bois	Office prod. bois Côte-du-Sud L'Islet	M. Eddy Morin	M. Eddy Morin (M. Bernard Caron) M. Martin J. Côté
		Office prod. bois Côte-du-Sud Montmagny Synd. Prod. bois de la région de Québec Synd. Prod. bois de la Beauce	M. Martin J. Côté M. André Lantagne	
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	Industries de sciage	Industries Maibec inc.	M. Gilles Bérubé	M. Gilles Bérubé
		Matériaux Blanchet inc.	M. Robert Albert) M. Robert Albert
		Bois Daaquam inc.	M. Léandre Rouleau	(M. Léandre Rouleau
		Bois Carvin inc.	M. Berthier Boulianne	(
	Industries de pâtes et papiers	Produits forestiers Domtar	M. Bruno Moreau	M. Jacques Morin
		Produits forestiers Daishowa Ltée	M. Jacques Morin	
Représentant du Ministre		MRNQ/ Québec	M. M.-André Turgeon	M. M.-André Turgeon
		MRNQ/ L'Islet	M. Richard Bilodeau	M. Richard Bilodeau

RAPPORT ANNUEL 1999-2000

AG9906-02

4- Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Morin, secondé par monsieur Gaston Samson,

et RÉSOLU QUE l'ordre du jour de l'assemblée générale du 10 juin 1999 soit adopté en ajoutant le point 6 a, acceptation du vérificateur comptable pour la prochaine année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG9906-03

5- Adoption du procès verbal de la première assemblée générale annuelle

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du procès verbal de la deuxième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 26 juin 1998,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Morin, secondé par Gérard Bélanger,

et RÉSOLU QUE le procès verbal de la deuxième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 26 juin 1998 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6- Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 1999

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres de comptabilité de l'Agence a été effectuée par le vérificateur comptable pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 1999;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de la firme comptable Éric Lachance c.a. mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Bérubé, secondé par monsieur Raynald Pouliot,

et RÉSOLU d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Remarques des participants :

Le président a présenté les grandes lignes du rapport financier annuel au 31 mars 1999. Par la suite, le secrétaire exécutif a présenté et expliqué le tableau des produits et des charges pour cet exercice financier clos au 31 mars 1999.

Certains participants ont demandé quelle était la contribution de l'industrie et quels sont les moyens pour l'Agence de connaître et de récupérer les manques à gagner. Le secrétaire exécutif mentionne que la contribution de l'industrie pour cet exercice financier est de 673 497 \$, soit une diminution d'environ 35 600 \$ par rapport à l'an passé. Pour notre agence la contribution de l'industrie de 20 % représente environ 700 000 \$. Cependant, nous n'avons pas de moyen pour valider la contribution de l'industrie qui est faite selon une déclaration volontaire des industriels. Les représentants du ministère indiquent que la Loi sur les forêts devrait être modifiée afin de permettre une certaine validation des montants déclarés aux agences.

6.a Acceptation du vérificateur comptable pour la prochaine année

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres de comptabilité de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Éric Lachance c.a. et que les membres de l'Agence sont satisfaits des résultats et de la qualité du travail ;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Éric Lachance c.a. nous a informés qu'elle envisage de hausser son tarif d'environ 250 \$ pour la prochaine année, conte tenu du volume des transactions de l'Agence qui augmente considérablement à chaque année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rosario Bossé, secondé par monsieur Berthier Boulianne,

et RÉSOLU d'accepter la firme comptable Éric Lachance c.a. à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2000 avec une augmentation de son tarif ne dépassant pas 250 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7- Présentation du rapport des activités 1998-99

Le rapport annuel de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a été transmis par la poste aux administrateurs avant l'assemblée générale. Cependant, les autres membres présents ont reçu le rapport annuel uniquement le matin de l'assemblée générale.

Le rapport des activités de l'Agence pour l'année 1998-99 a été livré aux participants par le président. Il mentionne qu'il présente fidèlement le travail accompli à l'Agence durant l'année 1998-99.

Le secrétaire exécutif a repris le rapport annuel en détail et il a répondu aux questions des membres. De plus, il a expliqué la procédure du sondage qui a été réalisé auprès des propriétaires et il a présenté sommairement les résultats.

Des participants ont demandé pourquoi la voirie forestière n'a pas été acceptée à l'Agence des Appalaches. Le président a expliqué le mode de fonctionnement pour adopter une résolution selon notre règlement intérieur. De plus, il a décrit pourquoi le vote a été demandé et pour quelles raisons la résolution a été refusée.

8- Varia

Aucun point nouveau n'a été ajouté à l'ordre du jour de la troisième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

AG9906-06

9- Levé de l'Assemblée

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Morin, appuyé par monsieur Gaston Samson ;

et RÉSOLU de lever l'assemblée à 10 h 30

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MOT DU PRÉSIDENT :

Le président, Monsieur Pierre Thibaudeau, annonce que son mandat d'un an se termine aujourd'hui et qu'il ne se représentera pas à ce titre pour la prochaine année. De plus, il quittera la table du conseil d'administration car il n'est plus le représentant de la MRC de Montmagny. Il mentionne qu'il voudrait donner davantage de temps à l'Agence mais que pour des raisons personnelles et de travail il ne peut plus s'investir comme il le souhaiterait pour le bien de l'Agence.

Dans son allocution il souligne que l'Agence des Appalaches a un devoir envers le propriétaire et non pour les groupes de partenaires qui la constituent. De plus, il indique que l'Agence doit prendre sa place au niveau régional et provincial comme entité de la forêt privée. Finalement, monsieur Thibaudeau signale que dans l'élaboration de notre Plan de protection et de mise en valeur (PPMV), les partenaires devront s'impliquer et s'investir afin d'obtenir un PPMV qui reflète notre réalité régionale dans sa globalité.

M. Pierre Thibaudeau
Président

M. Martin Loiselle
Secrétaire exécutif

du président *Message*

À tous les partenaires de l'Agence,

Au cours de l'année 1999-2000, l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a continué de prendre son envol et s'est efforcée par tous les moyens de remplir la mission pour laquelle elle a été créée en 1996, c'est-à-dire que nous sommes devenus les maîtres d'œuvre en aménagement forestier sur le territoire des six M.R.C. que nous desservons.

Et pour ce faire, il fallait connaître le contenu et le potentiel de cette forêt; nous avons continué, au cours de cette année, la confection de notre P.P.M.V., cet outil qui nous permettra d'orienter davantage nos décisions et notre façon d'intervenir dans ce milieu qu'est la forêt.

Au cours de l'automne 1999, l'Agence a réalisé un sondage postal auprès des propriétaires de boisés privés sur l'ensemble du territoire. Les résultats furent assez surprenants et nous pouvons en conclure que nous devons faire connaître davantage le rôle que joue notre organisme.

Au conseil d'administration, les représentants de chaque partenaire ont fourni les efforts nécessaires pour prendre les décisions afin de présenter des programmes qui se rapprochent le plus de la réalité.

Entre autres, la voirie forestière a été reconduite pour l'année 2000, suite à de nombreuses pressions; les taux pour l'exécution des travaux ont été majorés dans le but d'améliorer les conditions des travailleurs en forêt. Je me dois de préciser que chacun des partenaires a pu se faire entendre et que les discussions se sont faites dans un climat des plus sereins.

Lorsque j'ai accepté, en juin 1999, la présidence de l'Agence, je connaissais le sérieux et la responsabilité que comportait ce mandat. La tâche m'a été rendue d'autant plus facile parce que vous étiez là à tous les instants pour me supporter.

Merci à tous les administrateurs et, bien sûr, à notre directeur Martin pour son professionnalisme et l'intérêt qu'il démontre à faire progresser notre Agence.

Merci

Jacques Bélanger, président

du Conseil d'administration

Composition

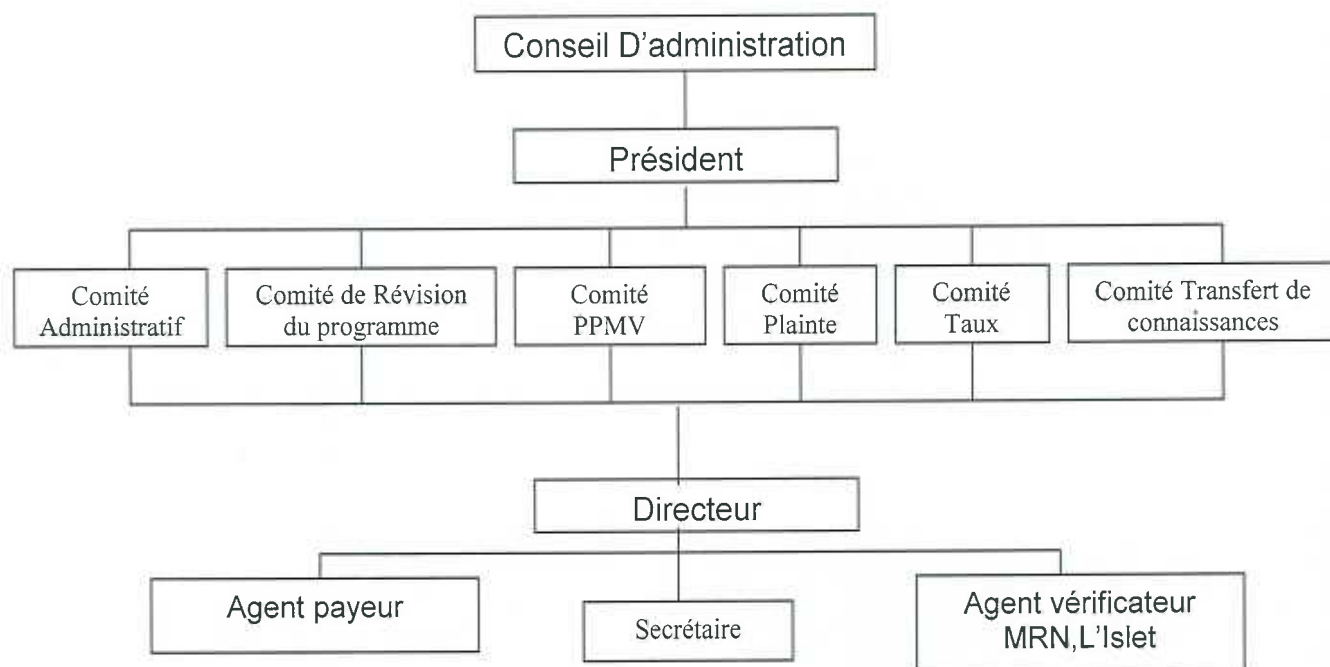
Conformément au règlement intérieur de l'Agence, les administrateurs représentant les partenaires se répartissent comme suit au sein du Conseil d'administration :

La présidence est tenue par monsieur Jacques Bélanger.

CATÉGORIE	ORGANISME/ORGANISATION	ADMINISTRATEUR
Le monde municipal	MRC Chutes-de-la-Chaudière MRC Desjardins MRC de Bellechasse MRC des Etchemins MRC de Montmagny MRC de L'Islet	1- M. Philippe Laberge 2- M. Guy Plante 3- M. Fernand Labbé 4- M. Marcel Poulin 5- M. Rosario Bossé 6- M. Jacques Bélanger
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	<p><u>OGC</u></p> Gr. for. de Bellechasse-Lévis Gr. for. du Sud de Dorchester Gr. for. de Montmagny et de L'Islet <p><u>SPB</u></p> Synd. prod. bois de la Beauce Synd. prod. bois de Québec Synd. prod. bois de la Côte-du-Sud	1- M. Raynald Pouliot 2- M. Gaston Samson 3- M. Émile Tanguay 1- M. André Lantagne 2- M. Martin J. Côté 3- M. Eddy Morin
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	<p><u>Sciage</u></p> Industries Maibec inc. Bois Daaquam inc. Matériaux Blannchet inc. <p><u>Pâtes et papiers</u></p> Daishowa inc.	1- M. Gilles Bérubé 2- M. Léandre Rouleau 3- M. Robert Albert 1- M. Jacques Morin
Ministère des Ressources naturelles	Direction régionale de Québec Unité de gestion des Appalaches	1- M. M.-André Turgeon 2- M. Richard Bilodeau

RAPPORT ANNUEL 1999-2000

de l'Agence *Fonctionnement*



L'Agent vérificateur est celui qui s'assure de la conformité administrative, technique et terrain des travaux que l'Agence subventionne dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de son territoire. Pour l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, c'est le ministère des Ressources naturelles du Québec, section des Appalaches et de la Beauce qui réalise ce mandat sans frais pour l'Agence.

L'Agent payeur est celui qui paie les réclamations de subventions des agents de livraison, l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches assume cette activité.

de l'Agence en 1999-2000

Membres

Municipalité de Lac-Frontière
Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
Municipalité de Saint-Adalbert
Municipalité de Saint-Anselme (paroisse)
Municipalité de Saint-Benjamin
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse
Municipalité de Saint-Cyprien
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland
Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
Municipalité de Sainte-Aurélie
Municipalité de Sainte-Clair
Municipalité de Ste-Germaine-du-Lac-Étchemin
Municipalité de Sainte-Justine
Municipalité de Sainte-Perpétue
Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford
Municipalité de Sainte-Sabine
Municipalité de Saint-Etienne-de-Beaumont
Municipalité de Saint-Etienne-de-Lauzon
Municipalité de Saint-Eugène
Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

M.R.C. de Bellechasse
M.R.C. des Chutes-de-la-Chaudière
M.R.C. Desjardins

Groupe forestier de Bellechasse-Lévis inc.
Groupe forestier de L'Islet inc.
Groupe forestier de Montmagny inc.
Groupe forestier du Sud de Dorchester

inc.

Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
Municipalité de Saint-Léon-de-Standon
Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
Municipalité de Saint-Magloire
Municipalité de Saint-Marcel
Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester
Municipalité de Saint-Nérée
Municipalité de Saint-Omer
Municipalité de Saint-Pamphile
Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
Municipalité de Saint-Prosper
Municipalité de Saint-Zacharie
Municipalité de Tourville
Ville de L'Islet
Ville de Lac-Étchemin
Ville de Lévis
Ville de Montmagny

M.R.C. des Étchemins
M.R.C. de L'Islet
M.R.C. de Montmagny

Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec

RAPPORT ANNUEL 1999-2000

Abitibi-Consolidated inc
Bégin & Bégin inc.
Bois Daaquam inc.
Busque & Laflamme inc.
Couture & Fils
Clermont Kamel ltée
F.F. Soucy inc.
Eloi Moisan inc.
Industries Maibec inc.

Joseph Audet ltée
Les Papiers Domtar
Matériaux Blanchet inc.
Moulibois enr.
Pâte Mohawk Ltée
Pianos A. Bolduc inc.
Scierie Leduc inc.
Scierie A. Lemay & Fils inc.
Scierie Arbotek inc.

financier
Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2000

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1999-2000

financier *Rapport*

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	1
ETATS FINANCIERS	
Produits et charges	2
Evolution des actifs nets	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-7
RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES	

financier
Rapport

RAPPORT DU VERIFICATEUR

Aux administrateurs de
AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

J'ai vérifié le bilan de AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES au 31 mars 2000 ainsi que les états des produits et charges, l'évolution des actifs nets et les flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2000, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

ERIC LACHANCE
Comptable agréé

Ville Lac-Etchemin, le 24 mai 2000

financier Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

PRODUITS ET CHARGES
exercice clos le 31 mars

	2000	1999
PRODUITS		
Subvention Gouvernement du Québec		
Aménagement	2 756 972 \$	2 756 972 \$
Soutien à l'emploi	20 000	
Contribution Fondation de la Faune	19 992	
Contribution des industries	716 615	673 497
Revenus d'intérêts	31 244	31 291
Autres revenus	830	
	<u>3 545 653</u>	<u>3 461 760</u>
CHARGES		
Agents de livraison	3 259 716	3 431 778
Services professionnels du secrétaire général		9 165
Services professionnels du président	1 750	2 750
Salaires et charges sociales	87 968	45 645
Services de secrétariat		7 880
Projet – Plan de protection et de mise en valeur	23 142	19 034
Projet – Sondage	538	20 999
Projet – Transfert de connaissances	16 181	19 071
Projet – Terres en friche	5 500	
Honoraires de vérification	1 052	1 029
Entretien des locaux	1 205	
Télécommunications	2 975	2 964
Publicité et communications	13 877	4 016
Activités promotionnelles	5 424	
Papeterie et imprimés	5 224	3 454
Cotisation	509	392
Formation	591	
Frais de déplacements et de repas	8 419	4 207
Assurances	1 390	1 345
Frais de réunion	1 508	803
Amortissement		
Équipement informatique et logiciels	5 674	3 192
Mobilier et équipement de bureau	429	311
	<u>3 443 072</u>	<u>3 578 035</u>
EXCEDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES (DES CHARGES PAR RAPPORT AUX PRODUITS)	<u>102 581 \$</u>	<u>(116 275)\$</u>

financier
Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR
 DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

EVOLUTION DES ACTIFS NETS
 exercice clos le 31 mars

	Investis en immobilisations	Non affectés	2000 Total	1999 Total
SOLDE AU DEBUT	7 631 \$	404 607 \$	412 238 \$	528 513 \$
Excédent des produits par rapport aux charges (des charges par rapport aux produits)	(6 103)	108 684	102 581	(116 275)
Investissement en immobilisations	3 945	(3 945)		
SOLDE A LA FIN	5 473 \$	509 346 \$	514 819 \$	412 238 \$

RAPPORT ANNUEL 1999-2000

financier Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

BILAN
au 31 mars

	2 0 0 0	1 9 9 9
ACTIF A COURT TERME		
Encaisse	27 749 \$	285 359 \$
Placement temporaire, 4.8%, au coût	400 000	
Avances sur contrat	18 690	
Débiteurs (note 3)	65 146	120 071
Frais payés d'avance	445	709
	<u>512 030</u>	<u>406 139</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	5 473	7 631
	<u>517 503 \$</u>	<u>413 770 \$</u>
PASSIF A COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	2 684 \$	1 532 \$
	<u>2 684 \$</u>	<u>1 532 \$</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	5 473	7 631
Non affectés	509 346	404 607
	<u>514 819</u>	<u>412 238</u>
	<u>517 503 \$</u>	<u>413 770 \$</u>

POUR LE CONSEIL

_____, administrateur

_____, administrateur

financier Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

FLUX DE TRESORERIE
exercice clos le 31 mars

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES SUIVANTES:

	2 0 0 0	1 9 9 9
EXPLOITATION		
Excédent des produits par rapport aux charges (des charges par rapport aux produits)	102 581 \$	(116 275 \$
Amortissement	6 103	3 503
Eléments hors caisse		
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Avances sur contrat	(18 690)	
Débiteurs	54 925	(21 018)
Frais payés d'avance	264	(709)
Créditeurs et frais courus	1 152	(12 164)
	146 335	(146 663)
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(3 945)	(11 134)
ACCROISSEMENT (REDUCTION) NET DES ESPECES ET DES QUASI-ESPECES	142 390	(157 797)
ESPECES ET QUASI-ESPECES AU DEBUT	285 359	443 156
ESPECES ET QUASI-ESPECES A LA FIN (note 5)	427 749 \$	285 359 \$

RAPPORT ANNUEL 1999-2000

financier *Rapport*

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

NOTES COMPLEMENTAIRES
exercice clos le 31 mars 2000

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITES

L'Agence, constituée en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q. F-4.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode de report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Logiciels	50 %

3. DEBITEURS

	2000	1999
Contributions des industries	56 143 \$	111 595 \$
TPS-TVQ à recevoir	6 787	5 450
Autres	<u>2 216</u>	<u>3 026</u>
	<u>65 146 \$</u>	<u>120 071 \$</u>



AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES
exercice clos le 31 mars

CHARGES	Fondation de la Fauce	Soutien à l'emploi	Aménagement et fonctionnement	Total 2000	Total 1999
Agents de livraison	\$	3 947 \$	3 255 769 \$	3 259 716 \$	3 431 778 \$
Services professionnels du secrétaire général			1 750	1 750	9 165
Services professionnels du président			68 801	87 968	2 750
Salaires et charges sociales	17 113	2 054			45 645
Services de secrétariat			23 142	23 142	7 880
Projet – Plan de protection et de mise en valeur			538	538	19 034
Projet – Sondage		13 999	2 182	16 181	20 999
Projet – Transfert de connaissances			5 500	5 500	19 071
Projet – Terres en fiche			1 052	1 052	1 029
Honoraires de vérification			1 205	1 205	
Entretien des locaux			2 975	2 975	2 964
Télécommunications			19 301	19 301	4 016
Publicité et communications			5 224	5 224	3 454
Papeterie et imprimés			509	509	392
Cotisation			591	591	
Formation			7 417	8 419	4 207
Frais de déplacements et de repas	1 002		1 390	1 390	1 345
Assurances			1 508	1 508	803
Frais de réunion			3 797	5 674	3 192
Amortissement	1 877		429	429	311
Equipement informatique et logiciels					
Mobilier et équipement de bureau	19 992 \$	20 000 \$	3 403 080 \$	3 443 072 \$	3 578 035 \$

Comparatif des revenus et des dépenses

Tableau

Nous pouvons constater que la contribution du gouvernement du Québec a été haussée de 20 000 \$. Cette somme provient du programme de soutien à l'emploi. De plus, la contribution de l'industrie a augmenté cette année de façon à atteindre leur participation d'environ 20 %. Finalement, nous avons obtenu de la Fondation de la Faune du Québec une subvention pour engager une ressource afin de développer davantage l'aspect faunique de notre PPMV.

Nous remarquons que nous avons investi dans le programme de Mise en Valeur en 1998-99 une somme inférieure par rapport à 1999-2000. De plus, l'engagement d'une secrétaire et d'un biologiste à l'Agence ainsi que les nombreuses réunions et les représentations en 1999-2000, ont eu pour effet d'augmenter les frais de fonctionnement par rapport à 1998-99.

	1999-2000	1998-99
REVENUS		
Subvention Gouvernement du Québec		
Programme d'aménagement	2 756 972 \$	2 756 972 \$
Programme Soutien à l'emploi	20 000	
Contribution des industries	716 615	673 497
Contribution de la fondation de la Faune	19 992	
Revenus d'intérêts	31 244	31 291
Autres Revenus	830	
	<u>3 545 653</u>	<u>3 461 760</u>
Surplus de l'année précédente	<u>412 238</u>	<u>528 513</u>
TOTAL REVENUS	3 957 891	3 990 273
FRAIS D'EXPLOITATION		
Programme de mise en valeur	3 259 716	3 431 778
Secrétaire général		9 165
Président	1 750	2 750
Salaires et charges sociales	87 968	45 645
Service de secrétariat		7 880
Projet - Plan de protection et de mise en valeur	23 142	19 034
Projet - Sondage	538	20 999
Projet - Transfert de connaissances	16 181	19 071
Projet - Terres en friches	5 500	
Honoraire de vérification	1 052	1 029
Entretien des locaux	1 205	
Télécommunications	2 975	2 964
Publicité et communications	13 877	4 016
Activité promotionnelles	5 424	
Papeterie et imprimés	5 224	3 454
Cotisation	509	392
Formation	591	
Frais de déplacements et repas	8 419	4 207
Assurances	1 390	1 345
Réunions	1 508	803
Amortissement		
Équipement informatique et logiciel	5 674	3 192
Mobiliier et équipement de bureau	429	311
	<u>3 443 072</u>	<u>3 578 035</u>
EXCÉDENT DES REVENUS ET SURPLUS	514 819	412 238

des activités Rapport

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT:

Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Sans vouloir diminuer la portée de ce règlement, nous pouvons affirmer que son mandat se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

MEMBRES:

La liste complète des membres du conseil d'administration qui ont siégé en 1999-2000 est présentée à la page 7 du présent rapport annuel. La présidence a été tenue par monsieur Jacques Bélanger.

RÉUNIONS:

Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'année:

- le 30 avril 1999;
- le 10 juin 1999;
- le 16 septembre 1999;
- le 10 novembre 1999 ;
- le 13 janvier 2000;
- le 16 mars 2000.

Les résolutions adoptées lors de ces rencontres ont porté surtout sur des questions d'ordre administratif et technique en rapport avec le programme d'aide financière aux producteurs forestiers.

De plus, les résolutions ont porté sur le mode d'élaboration du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) et la sélection des mandataires, sur l'élaboration et la mise en application d'une programmation des activités de transfert de connaissances et sur la collaboration à la réalisation d'un projet d'identification du potentiel des terres en friches dans la MRC de L'Islet.

Le conseil d'administration, en début d'année, a reporté les membres de son comité administratif pour un autre mandat. Ces personnes agissent à titre d'officiers de l'Agence.

Il a adopté les conditions salariales du secrétaire exécutif et il a procédé à l'engagement d'une secrétaire à temps partiel, Madame Karina Leblanc.

Le conseil a adopté la prévision budgétaire 1999-2000 en début d'année et celle 2000-2001 en fin d'année, ainsi que la distribution budgétaire aux agents de livraison pour ces deux années d'opération.

Il s'est penché sur les rapports que lui ont soumis les comités de travail et qui ont été adoptés avec ou sans modification.

Le conseil a pris position à plusieurs reprises sur des sujets relatifs au programme d'aide financière à la mise en valeur que l'Agence administre.

Le président a effectué des représentations auprès du ministre concernant la répartition budgétaire d'une somme additionnelle de 9 M\$ et sur le report de la date d'échéance pour la remise du PPMV.

des activités Rapport

Le conseil d'administration, a pu cette année, avant le 31 mars 2000, adopter les modifications proposées aux normes par le comité de révision du programme.

Finalement, à titre de représentants de l'Agence, le président et le secrétaire exécutif ont assisté à la rencontre des agences le 12 novembre 1999.



Les comités suivants sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration dans l'étude de certains dossiers. Ces comités siègent au besoin et traitent les mandats qui leur sont attribués par le conseil d'administration de l'Agence. Ils font ensuite leurs recommandations aux administrateurs.



COMITÉ ADMINISTRATIF

MANDAT:

Le comité administratif a pour mandat la gestion de la trésorerie de l'Agence et le fonctionnement des opérations courantes. Son action est tributaire des décisions du conseil d'administration.

MEMBRES:

M. Jacques Bélanger, président
M. André Lantagne, vice-président
M. Gaston Samson, trésorier
M. Jacques Morin, directeur
M. Martin Loiselle, secrétaire

RÉUNIONS:

Le comité administratif s'est réuni à deux reprises au cours de l'année:

- le 19 avril 1999;
- le 3 septembre 1999;

Les activités du comité ont été centrées surtout autour de la préparation du budget et des mesures à prendre dans les dossiers relatifs au programme d'aide financière qui ont une incidence sur les dépenses.

Le comité a abordé certains sujets d'intérêt plus général afin de mieux cerner les problématiques et de soumettre des recommandations au conseil d'administration.

Les thèmes suivants ont fait l'objet d'une décision et/ou d'une recommandation au conseil d'administration:

- Programmation budgétaire de l'Agence pour 1999-2000
- Programmation budgétaire des agents de livraison pour 1999-2000
- Renouvellement du contrat du secrétaire exécutif
- Conditions du président
- Suivi de la situation financière de l'Agence
- Déclaration des industriels 1999-2000
- Engagement d'un biologiste via le programme de la Fondation de la Faune
- Le taux au kilomètre pour les déplacements
- Répartition du budget additionnel de soutien à l'emploi
- Politique de transmission des copies du cahier des normes



des activités Rapport

COMITÉ SUR LA RÉVISION DU PROGRAMME

MANDAT:

Le comité sur la révision du programme, comme son nom l'indique, a pour mandat l'étude de toutes questions se rapportant à la livraison du programme d'aide financière et technique à la mise en valeur des forêts privées. Il relève directement du conseil d'administration et peut mettre en place des sous-comités pour l'assister au besoin.

MEMBRES:

M. Jacques Bélanger, président
M. Marcel Poulin
M. Gaston Samson
M. Simon Giguère
M. Herman Lavoie
M. Réjean Ouellet
M. Robert Albert
M. Jacques Morin
M. Richard Bilodeau
M. Denis Ouellet
M. Martin Loiselle, secrétaire

RÉUNIONS:

Le comité sur la révision du programme s'est réuni à deux reprises au cours de l'année:

- le 13 janvier 2000;
- le 6 mars 2000;

Les sujets abordés par le comité ont soit été adoptés par le conseil d'administration ou ont tout simplement permis de préciser la portée de certaines pratiques se rapportant à la livraison du programme.

Le comité s'est fait aider par le sous-comité des normes techniques et administratives pour la mise à jour des normes techniques et administratives.

Le comité s'est fait aider également par le sous-comité sur la vérification opérationnelle pour les sujets suivants :

- Revue des critères d'évaluation retenus en 1999
- Évaluation des résultats du bulletin de 1999
- Proposition d'amélioration pour 2000



COMITÉ DU PPMV

MANDAT:

Le comité du PPMV a pour mandat de déterminer les principales voies de réalisation du plan de protection et de mise en valeur. Il permet d'orienter le mandataire dans l'exécution du PPMV. Il assure le lien entre le conseil d'administration de l'Agence et le mandataire et il fait les recommandations qui s'imposent aux administrateurs.

MEMBRES:

M. Rosario Bossé
M. Robert Albert
M. Raynald Pouliot
M. Richard Bilodeau
M. Daniel Racine, aménagiste
M. Martin Loiselle, secrétaire

des activités Rapport

RÉUNIONS:

Le comité sur le PPMV s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année:

- le 21 avril 1999 ;
- le 4 juin 1999 ;
- le 5 novembre 1999 ;
- le 12 janvier 2000 ;

Les sujets traités ont servi à alimenter le conseil d'administration et à orienter les mandataires :

- Le comité a récupéré et analysé les informations du sondage auprès des propriétaires de lots boisés
- Il a proposé une répartition de la réalisation du contenu du PPMV entre différents mandataires, soient les MRC, un biologiste et les Syndicats du territoire
- Il a confectionné et fait signer les protocoles d'entente entre les différents mandataires
- Il a orienté le biologiste dans l'analyse du potentiel faunique de notre territoire en collaboration avec le ministère de la Faune et des Parcs du Québec
- Organisé une présentation de monsieur Jocelyn Gosselin du MRN concernant l'approche des types écologiques dans notre PPMV.
- Proposé au conseil d'administration d'utiliser l'approche des types écologiques et de demander une recompilation des données d'inventaire en tenant compte des types écologiques
- Une approche a été déterminée par le comité, les intervenant de l'équipe de soutien au PPMV et des personnes-ressources du ministère

- Le comité et les agents de livraison ont reçu une formation sur le manuel d'aménagement en forêt privée

Nous avons deux documents qui composent notre PPMV. Le premier est le document de connaissances qui est réalisé par les trois mandataires. Le second est le document stratégique qui sera réalisé par les Syndicats de notre territoire.

Le document de connaissance est réalisé à environ 50 %. Il nous manque toujours les données d'inventaire pour 20 % de notre territoire pour terminer l'analyse de la ressource forestière. Nous n'avons toujours pas reçu la cartographie numérique du territoire de l'Agence.

Le document stratégique est élaboré seulement à environ 10 %.

Le comité a proposé au conseil d'administration d'écrire une lettre au ministre afin de lui demander de reporter la date de livraison du PPMV (1^{er} novembre 2000) en fonction de la disponibilité et de l'acquisition des données provenant de son ministère.

Nous ne prévoyons pas terminer notre PPMV pour le 1^{er} novembre 2000 et cela est dû directement au manque de transmission des données du ministère.

5

des activités Rapport

COMITÉ SUR LES TAUX

MANDAT:

Le mandat du comité était de déterminer la valeur des traitements offerts au programme de mise en valeur des forêts privées, afin de vérifier que l'Agence ne paie pas plus de 80 % de la valeur des travaux. De plus le comité devait cette année évaluer les informations qui ont servi à élaborer l'étude sur les taux.

MEMBRES:

M. Denis Ouellet
M. Pierre Duval
M. Gaston Samson
M. Raynald Pouliot
M. Herman Lavoie
M. Roger Dutil
M. Martin Loiselle, secrétaire

RÉUNIONS:

Le comité sur les taux s'est réuni à une reprise au cours de l'année:

- le 10 février 2000 ;

Le comité a évalué les intrants qui ont servi à l'élaboration de l'étude sur les taux. Pour cette année, les informations utilisées demeurent encore crédibles et les productivités nous semblent toujours réalistes.

Cette étude démontre que l'Agence des Appalaches ne subventionne pas plus de 80 % de la valeur des travaux et même moins. Le comité a recommandé pour la saison 2000-2001 que les taux soient augmentés de 5,5 % afin de se rapprocher du 80 % que l'Agence des Appalaches devrait verser aux propriétaires pour réaliser les travaux. Les résultats de ces études sont disponibles sur demande à l'Agence.

COMITÉ SUR LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

MANDAT:

Le mandat du comité consiste à s'assurer que les orientations du conseil d'administration en matière de transfert de connaissances soient respectées à l'intérieur des programmations d'activités proposées et réalisées par les Syndicats de notre territoire.

MEMBRES:

M. Rosario Bossé
M. Herman Lavoie
M. Richard Bilodeau
M. Raynald Cloutier
M. Martin Loiselle, secrétaire

RÉUNIONS:

Le comité sur le transfert de connaissances s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année:

- le 6 juillet 1999
- le 8 septembre 1999
- le 30 septembre 1999 ;
- le 1^{er} décembre 1999
- le 9 mars 2000

Le comité a travaillé avec les Syndicats afin de structurer une programmation d'activité qui répond aux orientations du conseil d'administration de l'Agence.

Par la suite les activités suivantes ont été réalisées :

- Une lettre, un dépliant et une carte-réponse ont été élaborés par l'Agence en collaboration avec les Syndicats et les documents ont été transmis aux 12 800 propriétaires de notre territoire.

des activités Rapport

- La formation a été donnée à l'intérieur des trois secteurs de l'Agence par chacun des syndicats respectifs. Les sujets de formation pour cette année ont été la fiscalité, l'aménagement faunique et le choix des tiges.
- Les Syndicats ont développé du matériel pour réaliser les soirées d'information auprès des propriétaires.
- Un encart a été rédigé et sera transmis aux propriétaires à l'intérieur des bulletins d'informations des Syndicats.



RENCONTRES D'INFORMATION AVEC LES AGENTS DE LIVRAISON

OBJECTIFS:

L'objectif de ces rencontres est d'informer les agents de livraison et l'agent vérificateur des décisions et des orientations du conseil d'administration de l'Agence. De plus, lors de ces réunions, les participants ont l'opportunité de faire valoir leurs points de vue.

REPRÉSENTANTS:

M. Martin Loiselle, secrétaire exécutif
Les agents de livraison
L'agent vérificateur

RÉUNIONS:

le 5 mai 1999

Les sujets traités lors de cette séance d'information sont :

- la répartition budgétaire 1999-2000 ;

- Mode de fonctionnement pour la transmission des documents
- Vérification opérationnelle 1999
- Bulletin 1999
- Modifications aux normes pour 1999-2000
- Grilles des taux pour 1999-2000
- Distribution des plants ~~non~~ subventionnés et la semaine de l'Arbre
- Protocole d'entente

le 15 décembre 1999

Les sujets traités lors de cette séance d'information sont :

- Le bilan de la saison 1999-2000
- Demandes de modification des normes
- Bilan de la vérification opérationnelle
- Distribution des plants ~~non~~ subventionnés
- Transfert de connaissances
- Demande d'information concernant les agents de livraison



de l'agent vérificateur
Rapport

**RAPPORT DE VÉRIFICATION
OPÉRATIONNELLE**

ANNÉE 1999

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Présenté par : Michel Boucher

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES (12)

L'ISLET, LE 11 AVRIL 2000

RAPPORT ANNUEL 1999-2000

de l'agent vérificateur *Rapport*

1.- GÉNÉRALITÉS

Les résultats sont consignés pour l'ensemble de l'agence. Pour les informations concernant chacun des agents, veuillez vous référer à la section Addenda.

Ce rapport réfère à la période du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999. En 1999, toutes les prescriptions (priori et postiori) ainsi que les rapports d'exécution ont été reçus au bureau de l'agence. Le secrétaire exécutif nous retournait les documents à vérifier.

C'était la première année que le secrétaire exécutif recevait tous les documents et faisait le suivi des vérifications à exécuter. Une régularité dans la transmission des documents à vérifier a été assurée au début de juillet.

Dans l'intervalle compris entre le début mai et juillet, l'objectif de 10% de vérification des prescriptions à priori et du reboisement n'a pas été atteint.

Une prescription a priori doit être vue avant exécution parce qu'après exécution, les critères d'admissibilité du traitement ne sont plus observables ni reconstituables. L'agent vérificateur devait vérifier ce type de prescription dans un délai de 10 jours de sa réception. Si elle était non conforme aux critères d'admissibilité, l'agent vérificateur faisait parvenir par télécopieur le rapport de la vérification à l'agent concerné.

Les prescriptions a postiori sont reçues simultanément avec le rapport d'exécution. Le principe retenu est que l'on peut réaliser des parcelles-échantillons pour vérifier l'admissibilité du traitement après exécution.

de l'agent vérificateur

Rapport

TABLEAU # 1 - SOMMAIRE DE L'ANNÉE 1999

TYPE DE DOCUMENT	NOMBRE RECU	NOMBRE VÉRIFIÉ	%	VALEUR (\$)
Prescription a priori	1036	94	9	230 417.\$
Prescription postiori	1201 ⁽¹⁾	93	8	155 014..\$
Rapports d'exécution	2092	202	10	356 044..\$
Paf	624	156	25	32 671.\$
TOTAL	4953	545	11	774 146 .\$(23%)

(1) CORRESPOND AU TOTAL DE RAPPORTS D'EXÉCUTION : PLANTATION, TRAITEMENTS NON COMMERCIAUX, TRAITEMENTS COMMERCIAUX, DRAINAGE.

Méthode utilisée par le secrétaire exécutif pour choisir les documents à vérifier.

- Période début mai – début juillet
- Celui-ci a tenu un registre des documents reçus par agent et choix aléatoire avec un objectif de 10% et selon sa disponibilité pour accomplir cette tâche.
- Ensuite, il a utilisé le module : choix de v.o. système SGFP

Voici les données générales pour les activités vérifiées en 1999 :

Valeur des travaux facturés : 3 366 695 \$ Nombre de traitements facturés : 2716

TABLEAU # 2 - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉS

TYPE	M/\$	%	NBRE	UNITÉ
Préparation de terrain	767,5	23	405	951 ha
Reboisement	780,0	23	676	2 941 millions
Entretien	657,4	19	486	1428 ha
Précommercial	938,1	28	382	1112 ha
Commercial	59,0	2	52	95 ha
Drainage	52,9	2	91	50 km
Paf	111,7	3	624	
TOTAL	3 366,6	100	2716	

Valeur moyenne par traitement : 1240.\$

Valeur moyenne par traitement sylvicole : 1609. \$

de l'agent vérificateur

Rapport

2.- ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

- QUALITÉ DES TRAVAUX VÉRIFIÉS (Tableau 3a)

Ce volet de la vérification établit le nombre de traitements acceptables selon les critères d'exigence inscrits au cahier d'instructions techniques de l'agence et qui se traduit comme suit :

PRÉPARATION DE TERRAIN	95%
REBOISEMENT	85%
ENTRETIEN	95%
PAILLIS DÉGRADABLES	100%
PRÉCOMMERCIAL	100%
COMMERCIAL	100%
DRAINAGE	80%
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER	100%

Ainsi pour que le traitement ne subisse aucune réduction, la qualité d'exécution doit être égale ou supérieure à cette note.

Pour l'ensemble de l'agence, nous pouvons constater que 99% des traitements ont atteint ces notes de passage.

- QUANTITÉ DÉCLARÉE DES TRAITEMENTS VÉRIFIÉS (Tableau 3b)

Pour l'évaluation des superficies facturées, l'agent vérificateur a utilisé le « GPS » pour établir la conformité ou non du secteur.

de l'agent vérificateur Rapport

UNITÉ DE MESURE UTILISÉE :

PRÉPARATION DE TERRAIN	hectare (ha)
REBOISEMENT	nbre de mille plants/ha
ENTRETIEN	hectare (ha)
PRÉCOMMERCIAL	hectare (ha)
DRAINAGE	kilomètre (km)

CRITÈRES DE CONFORMITÉ POUR LA SUPERFICIE

Un secteur est considéré conforme si la superficie déclarée par l'agent de livraison est à moins de 5% de celle mesurée par l'agent vérificateur.

COMMENTAIRES SUR LA RÉPARTITION PAR CLASSE

Vous trouverez dans le tableau 3b, le nombre de traitements qui ont nécessité une pénalité monétaire.

Nous pouvons constater que 97% des traitements sont conformes.

- RÉPARTITION DES TRAITEMENTS PÉNALISÉS (Tableau 4)

On doit interpréter d'après le tableau :

1 traitement pénalisé pour l'ensemble de l'agence et ce traitement n'avait pas été déclaré non conforme au critère de qualité par l'agent de livraison.

3.- RÉPARTITIONS MONÉTAIRES CONSÉQUENTES AUX RÉSULTATS D'EXÉCUTION.

Nous vous présentons aux tableaux 5 et 6 l'ensemble des pénalités monétaires suite à l'exercice de la v.o. de 1999.

Nous vous les présentons par traitement et par agent chacun ventilé selon le créneau de la vérification soit, l'admissibilité, la qualité, les quantités et autres.

de l'agent vérificateur

Rapport

TABLEAU 3a

AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES								
RÉSULTATS DE LA QUALITÉ DES TRAVAUX VÉRIFIÉS								
Tous les agents de livraisons								
Traitement	Traitements facturés	Traitements vérifiés		Traitements conformes		Répartition par classe de % des traitements pénalisés dont la qualité obtenue < qualité exigée		
	Nbre	Nbre	%	Nbre	%	1 à 10 %	11 à 25 %	26 % et +
Préparation de terrain	405	52	13%	52	100%			
Reboisement	676	18	3%	18	100%			
Entretien	486	50	10%	50	100%			
Précommerciale	382	58	15%	57	98%			1
Commerciale	52	6	11%	6	100%			
Drainage	91	18	20%	18	100%			
Sous-total	2092	202	10%	201	99%			1
Paf	624							
Total de rapports reçus	2716							

TABLEAU 3b

AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES								
RÉSULTATS DE LA QUANTITÉ DÉCLARÉE DES TRAVAUX VÉRIFIÉS								
Tous les agents de livraisons								
Traitement	Traitements facturés	Traitements vérifiés		Traitements conformes		Traitements non conformes Répartition par classes		
	Nbre	Nbre	%	Nbre	%			
Préparation de terrain	405	52	13%	51	98%	1		
Reboisement	676	18	3%	18	100%			
Entretien	486	50	10%	47	94%		1	2
Précommerciale	382	58	15%	55	95%	1	1	1
Commerciale	52	6	11%	6	100%			
Drainage	91	18	20%	18	100%			
Sous-total	2092	202	10%	195	97%	2	2	3
Paf	624							
Total de rapports reçus	2716							

Remarque: Pour équivaloir le nombre de réductions du tableau 5, vous devez prendre en considération les réductions non comptabilisées sur ce tableau, soit: l'admissibilité et l'item " autre".

de l'agent vérificateur

Rapport

Tableau 4

AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES APPALACHES					
PROPORTION DES TRAITEMENTS DÉCLARÉS PÉNALISÉS PAR LES AGENTS DE LIVRAISON LORS DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ.					
Agent	RÉSULTATS DE VÉRIFICATION			PERFORMANCE DE L'AG. DE LIVRAISON À IDENTIFIER LES TRAIT. PÉNALISÉS	
	Trait. vérifiés	Trait. Pénalisés		(Nbre)	(%)
	(Nbre)	(Nbre)	(%)		
Group. Forestier Bellechasse-Lévis inc	59	0	0%	0	0%
Group. Forestier Dorchester	62	0	0%	0	0%
Group. Forestier de Montmagny	33	0	0%	0	0%
Group. Forestier de L'Islet	40	0	0%	0	0%
Synd. des Prod. de bois de la Beauce	54	0	0%	0	0%
Cons. For. Cote Sud	57	1	2%	0	0%
C.G.F.A.	9	0	0%	0	0%
Groupe Forum	2	0	0%	0	0%
Cons. For. de la région de Québec	42	0	0%	0	0%
Daishowa	0	0	0%	0	0%
TOTAL	358	1	0,3%	0	0%

de l'agent vérificateur

Rapport

Tableau 5

AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES											
<u>Pénalités monétaires découlant de la V.O. Année 1999</u>											
(Ventilé par traitement)											
Traitement	Admissibilité (presc)		Qualité (exécution)		Quantité (superficie)		Autre *		Total		
	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	
Préparation					1	352,00			1	352,00	
Reboisement											
Entretien					3	945,30	1	400,00	4	1345,30	
Précommerciale			1	1208,2					1	1208,20	
Commerciale	1	2847,00			3	1019,00			4	3866,00	
Drainage											
Paf											
Total	1	2847,00	1	1208,20	7	2316,30	1	400,00	10	6771,50	

REMARQUE: Autre* Pénalité appliquée suite à des manquements à des règles de sécurité lors de la vérification d'une période d'arrosage de phytocide.

De plus au montant de 6771,50\$, s'ajoute un montant de 7918,50\$ correspondant à des prescriptions vérifiées à priori et non conformes à l'admissibilité et dont le montant a été reconduit en d'autres traitements.

En résumé: l'activité vérification opérationnelle cumule un montant de :14690\$

de l'agent vérificateur

Rapport

Tableau 6

AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES											
Pénalités monétaires découlant de la V.O. Année 1999											
(Ventilé par agent de livraison)											
Agent de livraison	Admissibilité		Qualité		Quantité		Autre		Total		
	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	
Gr.F. Bell-Lévis (05)					1	121,50			1	121,50	
Gr.F. Dorchester (08)	1	2847,00			1	517,80			2	3364,80	
Gr.F. Montmagny (09)					1	355,00			1	355,00	
Gr. F. L'Islet (10)									0	Nil	
S.P.B.B. (32)					2	658,00			2	658,00	
Cons. F. Côte S. (33)			1	1208,20					1	1208,20	
C.G.F.A. (41)					1	415,00			1	415,00	
Groupe Foram (55)					1	249,00			1	249,00	
Cons. F. Ré. Qc (80)								1	400 ***	400,00	
Daishowa (93)											
Total	1	2847,00	1	1208,20	7	2316,30		400,00	10	6771,50	

REMARQUE: *** Une réduction de 400\$ a été appliquée par rapport a des manquements à des règles de sécurité lors de la vérification d'une période d'arrosage de phytocide.

de l'agent vérificateur *Rapport*

Un traitement non conforme à la vérification peut le devenir si les correctifs peuvent y être apportés et rencontrent les critères de conformité. En 1999 le traitement de précommercial (1208,20\$) a pu être conformé par des correctifs en diminuant le nombre de tiges éclaircies à l'hectare.

Pour l'ensemble des agents, le pourcentage des montants pénalisés est réparti selon :

- Admissibilité : 42%
- Qualité : 18 % mais conforme suite aux correctifs
- Quantité : 34%
- Autre : 6%

Lors de la vérification des prescriptions à priori, si celles-ci ne sont pas admissibles au traitement, l'agent en est informé par télécopieur sur le rapport de vérification et un montant de 7918,50.\$ a été ainsi reconduit en d'autres traitements, soit 7,2 ha de préparation de terrain et 2,9 ha d'entretien de plantation.

En résumé, l'activité vérification opérationnelle cumule la somme de 14 690. \$ soit 1,9% du montant cumulatif des prescriptions et rapports d'exécution vérifiés.

3.1 SOMMES IMPLIQUÉES SUITE À L'APPLICATION DES MESURES COERCITIVES DÉCOULANT DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE.

- Cinq agents de livraison ont été pénalisés pour un montant de 1715,30.00 \$. Chacun, selon le montant le concernant, a réalisé d'autres traitements pour équivaloir à ce montant.
- Six agents de livraison se verront appliquer une réduction budgétaire au budget 2000-2001 au montant de 2715,30 \$.

de l'agent vérificateur

Rapport

3.2 MONTANT DE TRAVAUX DÉTRUITS SIGNIFIÉS AU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF PAR L'AGENT VÉRIFICATEUR PENDANT LA PÉRIODE OÙ LE PRODUCTEUR S'EST ENGAGÉ À PROTÉGER LES TRAVAUX.

- Un premier cas où le producteur a détruit des plants reboisés au printemps par l'exécution d'une fosse de drainage et l'épandage de la terre. Selon le cahier d'instruction un montant de 3375.\$ serait applicable . Cela s'est produit à l'insu de l'agent de livraison.
- Le deuxième cas est le pacage d'animaux dans une plantation et si la récupération monétaire s'appliquait sur la préparation de terrain et le reboisement, cela correspondrait à un montant de 1057.50 \$. L'agent de livraison a signalé au producteur l'exigence d'une clôture et ce dernier n'y a pas donné suite.

4.- ÉVALUATION DES SERVICES TECHNIQUES

Les principaux éléments vérifiés sont les suivants :

PRESCRIPTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none">- Signature du conseiller accrédité et/ou du producteur forestier reconnu- Concordance entre les informations du certificat et celle de la prescription (code + no. Producteur)- Présence d'un plan d'aménagement forestier ou PAF- Présence et exactitude des codes de production et des taux
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none">- Présence de toutes les informations techniques- Données techniques déclarées conformes aux critères d'admissibilité énoncés dans le cahier des normes techniques
Conformité terrain	<ul style="list-style-type: none">- Présence et conformité du croquis par rapport au terrain- Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain

de l'agent vérificateur Rapport

RAPPORT D'EXÉCUTION :

RAPPORT D'EXÉCUTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none">- Signature du conseiller accrédité et/ou du producteur forestier reconnu- Concordance entre les informations du certificat et celle de la prescription (code + no. producteur)- Présence d'un plan d'aménagement forestier ou PAF- Présence et exactitude des codes de production et des taux
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none">- Présence et conformité du croquis par rapport au terrain- Présence des informations techniques exigées pour chaque traitement- Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain (excluant les résultats de qualité et de quantité)
Conformité de la qualité déclarée	Pour être considéré conforme : <ul style="list-style-type: none">- le pourcentage de qualité d'exécution déclaré par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 5% de celle de l'agent vérificateur)
Conformité de la quantité déclarée	Pour être considéré conforme : <ul style="list-style-type: none">- la quantité déclarée par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 5% de celle de l'agent vérificateur)

Présentation des résultats :

Pour l'ensemble des agents (tableau 7) des améliorations sont à apporter aux informations fournies sur les documents transmis à l'agence.

5.- COMMENTAIRES SUR LES PROBLÉMATIQUES DE 1999

Dans un souci d'amélioration de fonctionnement et suite à une rencontre avec l'agent payeur en fin de saison, une méthodologie de fonctionnement a été élaborée par le secrétaire exécutif en complicité avec l'agent vérificateur. Ce document de travail sera en application en 2000 et sera remis aux agents de livraison avant la prochaine saison.

6.- CONCLUSION

Des améliorations ont été apportées suite à l'application de directives de l'agence à l'élaboration des suivis qui ont été mis en place

de l'agent vérificateur

Rapport

Tableau 7

AGENCE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES						
<u>SERVICES TECHNIQUES</u>						
Tous les agents de livraison						
<u>PRESCRIPTION</u>						
Type de vérification	Nombre vérifié	Conforme		Répartition de la non-conformité	Répartition	
		Nbre	%		Nbre	%
Administratif	187	182	97	-Signature et date -Concordance entre le certificat et la prescription -Présence d'un PAF -Codes de prod. & taux	2 3	40 60
Technique	187	170	91	-Présence des informations -Données techniques conformes aux critères d'admissibilité	13 4	76 24
Terrain	187	174	93	-Croquis présent et conforme au terrain -Données techniques déclarées conformes au terrain	6 7	46 54
<u>RAPPORT D'EXÉCUTION</u>						
Type de vérification	Nombre vérifié	Conforme		Répartition de la non-conformité	Répartition	
		Nbre	%		Nbre	%
Administratif	347	336	97	-Signature et date -Concordance entre le certificat et le rapport d'exécution -Présence d'un PAF -Codes de prod. & taux	1 10	9 91
Technique	202	176	87	-Croquis présent et conforme -Présence des informations -Données techniques transmises sur le rapport conformes au terrain	5 8 13	19 31 50

RAPPORT ANNUEL 1999-2000

de livraison en 1999-2000

Agents

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

1120, 6^e Avenue, C.P. 148

La Pocatière (Québec)

G0R 1Z0

No tél.: (418) 856-5828

No téléc.: (418) 856-2775

Groupe forestier de l'Islet inc.

76, rue Principale Est

Saint-Rubert (Québec)

G0R 2R0

No tél.: (418) 598-3056

No téléc.: (418) 598-3058

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

1515, rue St-Jean Baptiste, Suite 115

Québec (Québec)

G2E 5E2

No tél.: (418) 872-1773

No téléc.: (418) 872-6773

Groupe forestier de Montmagny inc.

76, rue Principale Est

Saint-Rubert (Québec)

G0R 2R0

No tél.: (418) 598-3056

No téléc.: (418) 598-3058

Coopérative de gestion forestière des Appalaches

519, rue Principale

Sainte-Apolline (Québec)

G0R 2P0

No tél.: (418) 469-3033

No téléc.: (418) 469-2711

Groupe forestier du Sud de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue, C.P. 129

Saint-Prospère (Québec)

G0M 1Y0

No tél.: (418) 594-8208

No téléc.: (418) 594-8584

Groupe forestier de Bellechasse-Lévis inc.

69^e, Route 281

Saint-Magloire (Québec)

G0R 3N0

No tél.: (418) 257-2665

No téléc.: (418) 257-2666

Les Produits forestiers Daishowa Ltée

1345, 80^e Rue

St-Georges (Québec)

G5Y 7D7

No tél.: (418) 593-3426

No téléc.: (418) 593-3427

Groupe Forum enr.

240, Rang 5

Frampton (Québec)

G0R 1M0

No tél.: (418) 479-5755

No téléc.: (418) 479-5664

Syndicat des producteurs de bois de la Beauce

3500, 6^e Avenue Ouest

Ville Saint-Georges (Québec)

G5Y 3Y9

No tél.: (418) 228-5110

No téléc.: (418) 228-5800

du programme
Statistiques

Tableau 1

NOMBRE DE PRODUCTEURS FORESTIERS ACTIFS PAR MRC

MRC	NOMBRE DE PRODUCTEURS ACTIFS*	POURCENTAGE %
L'ISLET	667	17,4 %
MONTMAGNY	517	13,5 %
BELLECHASSE	958	25,0 %
DESJARDINS	63	1,6 %
CHUTES DE LA CHAUDIÈRE	164	4,3 %
LES ETCHEMINS	1456	38,2 %
TOTAL	3825	100%

* Les producteur actifs : ceux qui sont enregistrés et qui possède un plan d'aménagement forestier en 1999-2000

du programme *Statistiques*

Tableau 2

**BUDGET INVESTI PAR LES AGENTS DE LIVRAISON EN 1999-2000
ET
LA MOYENNE PAR PRODUCTEUR FORESTIER DESSERVI INCLUANT LES PAF**

AGENT DE LIVRAISON	BUDGET INVESTI		MOYENNE PAR PRODUCTEUR	
	\$	%	Nombre	\$
Groupement forestier de L'Islet	471 444	14,5 %	120	3 929
Groupement forestier de Montmagny	441 127	13,5 %	111	3 974
Coopérative de gestion des Appalaches	52 253	1,6 %	19	2 730
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	303 389	9,3 %	142	2 143
Groupement forestier du Sud de Dorchester	615 794	18,9 %	262	2 350
Syndicat des producteurs de bois de la Beauce	375 717	11,5 %	225	1 670
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	568 687	17,4 %	153	3 717
Conseillers forestiers de la région de Québec	325 680	10,0 %	139	2 430
Groupe Foram enr.	85 625	2,6 %	22	3 980
Daishowa.	20 000	0,7 %	N/A	N/A
TOTAL	3 259 716	100 %	1193	2732

du programme
Statistiques

Tableau 3

AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR CATÉGORIE DE TRAITEMENT

CODE	TRAITEMENT	AIDE FINANCIÈRE VERSÉE	QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
05	Remise en production : Préparation de terrain	776 600	965	ha
06	Remise en production : Plantation	799776	3 009	,000 plants
07	Entretien de plantation	629 929	1 371	ha
08	Éducation de peuplements : Traitements non commerciaux	849 919	1 005	ha
09	Éducation de peuplements : Traitements commerciaux	53 161	92	ha
10	Drainage	54 627	52	km
11	Plans d'aménagement forestier	95 704	465	plans
	TOTAL	3 259 716		

RAPPORT ANNUEL 1999-2000

TAUX DE L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉS PAR L'AGENCE

POUR LES TRAITEMENTS SYLVICOLES ADMISSIBLES EN 1999-2000

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
05 - REMISE EN PRODUCTION – PRÉPARATION DE TERRAIN			
DMD	0501	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement	928/ha
DMED	0504	Déchiquetage	622/ha
RDMD	0507	Récupération débroussaillage + déblaiement	955/ha
DBD	0516	Déblaiement mécanique	375/ha
DBMAD	0517	Débroussaillage-déblaiement manuel (- 50 % de couverture)	338/ha
DCT	0518	Application de phytocides terrestre	427/ha
PRLH	0520	Labourage + hersage agricole (pl. feuillus)	311/ha
06 - REMISE EN PRODUCTION - PLANTATION			
PMERN	0634	Plantation mécanique- racines nues résineux	155/1000 p
PMERN	0640	Plantation mécanique- PFD racines nues résineux	160/1000 p
PMANR	0626	Plantation manuelle - racines nues résineux	233/1000 p
PFD	0628	- PFD racines nues résineux	291/1000 p
PMARR4	0632	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	223/1000 p
PMAF	0636	- racines nues feuillus	307/1000 p
PMARR	0638	- récipient 300 cc et plus	338/1000 p
06-4 ENRICHISSEMENT			
ER	0656	Enrichissement - racines nues résineux	249/1000 p
EF	0666	- racines nues feuillus	323/1000 p
EPFD	0658	- PFD résineux	307/1000 p
ER45	0662	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	238/1000 p
ER300	0668	- récipient 300 cc et plus	365/1000 p
06-5 REGARNI DE PLANTATION			
ERPRN	0641	Regarni - racines nues résineux	249/1000 p
ERPF	0647	- racines nues feuillus	323/1000 p
ERPPFD	0643	- PFD racines nues	307/1000 p
ERPRR4	0645	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	238/1000 p
ERP	0644	- récipient 300 cc et plus	365/1000 p
06-6 REGARNI DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
ERRNN	0649	- racines nues résineux	270/1000 p
ERRNF	0652	- racines nues feuillus	323/1000 p
ERRNPFD	0653	- PFD racines nues	323/1000 p
ERRNR4	0651	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	260/1000 p
ERRN	0650	- récipient 300 cc et plus	381/1000 p

des taux Grille

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
07 - ENTRETIEN DE PLANTATION			
EDES	0754	Désherbage mécanique ou manuel	237/ha
ECME	0755	Dégagement mécanique ou manuel	646/ha
ECCT	0756	Application de phytocides terrestre	427/ha
ECME	0758	Dégagement méca. ou man.(haut. moy. des plants opprimés inférieure à 1,0 m)	872/ha
ECME	0759	Dégagement méca. ou man.(plantation 6 ans et +, 30 à 40% opprimés)	422/ha
CPPL	0762	Éclaircie précommerciale dans une plantation résineuse	910/ha
CIM	0784	Protection contre les insectes, maladies et animaux	364/ha
PAI	0790	Paillis dégradables	928/ha
08 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS - TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX			
08-1 DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
DEGM	0858	Dégagement mécanique ou manuel	646/ha
DEGCT	0859	Application de phytocides terrestre	427/ha
08-2 ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE			
CPCR	0862	Résineux	910/ha
CPCFT	0863	Feuillus d'ombre	968/ha
CPCFI	0864	Feuillus de lumière	784/ha
PCPM	0865	Mélangés	910/ha
09 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS - TRAITEMENTS COMMERCIAUX			
RJR	0970	Coupe de jardinage avec martelage	754/ha
RJF	0971		686/ha
CERM	0966	Éclaircie commerciale avec martelage	754/ha
CEFTM	0967		686/ha
CEFIM	0976		686/ha
CER	0977	Éclaircie commerciale sans martelage	660/ha
CS	0968	Coupe de succession	490/ha
RCPERM	0973	Coupe progressive d'ensemencement	755/ha
RCPEFM	0974	(avec martelage)	500/ha
RBB	0972	Coupe par bandes	300/ha
CRBA	0975	Coupe de récupération	248/ha
10 - AUTRES TRAVAUX			
NCDR	1081	Drainage en terrain boisé	1298/km
PRDR	1080	en terrain dénudé	1097/km
VFC	1082	Voirie forestière, construction de chemin	1000/km
11 - PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER			
PAF	1122	4 à 50 ha	200
PAF	1123	51 à 100 ha	333
PAF	1124	101 à 250 ha	475
PAF	1125	251 à 799 ha	608

RAPPORT ANNUEL 1999-2000

Nous voilà rendus au terme de trois ans et demi de fonctionnement. L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a maintenant établi ses assises et défini ses orientations afin d'affronter les enjeux à venir.

Le plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV) a franchi une deuxième étape en 1999-2000 en la réalisation du document de connaissances par trois mandataires différents.

Nous devons durant la prochaine année réaliser le cœur du PPMV. Pour y arriver, les propriétaires, tous les partenaires et les intervenants du milieu forestier des Appalaches seront sollicités pour établir et valider les assises du plan de protection et de mise en valeur. Nous allons devoir respecter la propriété privée et les préoccupations des gens qui vivent et qui côtoient le milieu de la forêt privée.

L'Agence a déterminé en collaboration avec les Syndicats de son territoire un document stratégique en transfert de connaissances, ainsi qu'une programmation des activités. L'Agence a fait parvenir aux 12 800 propriétaires de son territoire une lettre, un dépliant et une carte-réponse afin d'informer les propriétaires mais aussi pour connaître leurs intérêts et leurs besoins.

Nous devons à la lumière de ces informations orienter nos décisions en matière de transfert de connaissances en fonction des intérêts des propriétaires et leur offrir des services qui répondent à leurs attentes.

La vérification opérationnelle 1999-2000 auprès des agents de livraison accrédités nous indique que les services rendus sont de qualité et respectent les normes établies par l'Agence des Appalaches. Nous devons maintenir ce niveau de qualité des services offerts auprès des producteurs forestiers pour chacun des secteurs de notre territoire. De plus, nous devons chercher à sensibiliser le plus de propriétaires à réaliser des travaux d'aménagement sur leur lot.

Durant la dernière année, l'Agence a enregistré plusieurs plaintes des citoyens concernant la coupe à blanc sur son territoire. L'Agence des Appalaches avec les aménagistes des six MRC va élaborer un règlement harmonisé de contrôle des coupes abusives. De plus, pour palier au manque de ressources de ces organismes pour faire respecter leur réglementation déjà existante, nous allons proposer des moyens afin d'engager une personne compétente pour répondre aux demandes de la population.

Finalement, l'Agence devra augmenter son implication au sein des différents comités consultatifs et de développement économique de son milieu. La concertation avec les différents intervenants et partenaires régionaux peut nous apporter que des échanges constructifs pour le développement d'expertise régionale.

Martin Loiselle, ing. f.
Directeur